

TÉMOIGNAGES

CHAMBRE DES COMMUNES,

le 14 MAI 1951.

Le Comité spécial des affaires des anciens combattants se réunit à 11 heures du matin, sous la présidence de M. L. A. Mutch.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Il n'y a qu'une ou deux questions qui vous seront soumises. D'abord, je crois que lors de notre dernière séance, nous nous sommes entendus pour nous réunir le lundi et le jeudi matin.

Le secrétaire m'assure que ce sera possible. J'ai donné à entendre, à la dernière séance, que la Légion présenterait son mémoire jeudi prochain, et c'est le plan arrêté. En plus, nous avons suggéré le matin du 21 pour entendre le Conseil national, mais on a attiré mon attention sur le fait que le colonel Baker, le président de l'organisation, qui est connu de vous tous, je crois, avait des engagements qui l'empêcheraient d'être présent ce jour-là. Alors, j'ai cru, sujet à votre approbation, messieurs, que nous entendrions leurs représentations, soit mardi matin le 22, soit mercredi après-midi le 23, au gré du Comité.

Je crois que nous avons la faculté de nous réunir pendant les séances de la Chambre et, dans ce cas, si cela convient aux membres du Comité, nous pourrions peut-être les entendre mercredi après-midi.

Le colonel Baker arrivera à la côte le 28. Je ne crois pas qu'il ait manqué un comité depuis la Première Guerre. J'ai cru qu'il nous serait agréable de l'avoir ici. Qu'en pensez-vous?

M. CROLL: Plusieurs membres du Comité font aussi partie du comité des comptes publics, et nous aimerions assister à autant de séances que possible. Je crois que mercredi après-midi conviendrait mieux que mardi matin.

M. CRUICKSHANK: On m'a mis à la porte du comité des comptes publics afin que je puisse être présent ici.

M. CROLL: Quand?

M. CRUICKSHANK: Je crois que c'est vendredi dernier. C'est la raison qu'on a donnée, mais c'était, je crois, parce que je révoquais en doute certains contrats en régie intéressée.

M. CROLL: Personne ne vous a mis à la porte. Je suis d'avis que mercredi serait le jour convenable.

M. GREEN: D'un autre côté, il se peut qu'il soit nécessaire pour quelques-uns d'entre nous d'être à la Chambre, surtout les membres de l'opposition. Alors, je crois que mardi matin serait préférable, plutôt que de nous réunir pendant les séances de la Chambre, au début des travaux du Comité.

Le PRÉSIDENT: Je ne prévois pas qu'à cette séance, nous ayons l'occasion de faire autre chose qu'entendre le mémoire. C'est la procédure ordinaire dans ces cas. Cependant, j'ai été d'accord avec le Comité en général sur le point que nous ne devrions pas siéger les mardi et, pour cette raison, j'ai préféré laisser la question à tout le Comité plutôt que de rendre une décision moi-même, ou de réunir le sous-comité directeur. Alors, la chose la plus juste à faire, à mon sens, est de demander à un membre de faire une proposition d'une manière ou d'une autre, afin que nous puissions trancher la question.

M. GOODE: Quel jour le colonel Baker préfère-t-il?